

**LISTE D'APTITUDE AU GRADE DE BIBLIOTHECAIRE  
AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE 2024**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du DOUBS,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L413-1 et L523-1 et suivants,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-845 du 02/09/1991 portant statut particulier du cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux,

Considérant que le nombre de recrutements ouvrant droit à une nomination au titre de la promotion interne n'a pas été atteint pendant une période d'au moins 4 ans,

Considérant qu'un recrutement est intervenu dans les communes affiliées au Centre de Gestion, permettant 1 inscription sur la liste d'aptitude au grade de bibliothécaire au titre de la promotion interne,

Vu l'arrêté n°220481 du 11/10/2022 fixant les lignes directrices de gestion en matière de promotion interne,

Considérant la valeur professionnelle et les acquis professionnels de chacun des fonctionnaires proposés,

**ARRETE**

ARTICLE 1 : En application du 1° de l'article L523-1 du code précité, la liste d'aptitude au grade de bibliothécaire au titre de la promotion interne est arrêtée ainsi qu'il suit :

**Loïc JOUVENTE**

**Cette liste prend effet au 01/03/2024.**

ARTICLE 2 : La présente liste sera transmise à :

- Monsieur le Préfet et Messieurs les Sous-Préfets,
- Tous les Centres de Gestion,
- Toutes les collectivités du Département

ARTICLE 3 : Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à MONTBELIARD, le 26/02/2024

Le Président

Christian HIRSCH

